

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Date de convocation et d'affichage : 10 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 41.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARIGLIO Élisabeth	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GATOUILLAT Marcel	PETIT Christine
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAUTHIER Anne-Sophie	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GERARD Fabien	POTTIER Denis
BECARD Francis	GIRARD Marc	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GIRARDIN Olivier	RAGUIN Jacky
BILLET André	GONCALVES José	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUILLAUMET Virginie	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ROBLET Bernard
BOICHUT Daniel	GULTEKIN Gulcan	ROUSSEAU Pauline
BOISSEAU Dominique	GUNDALL Philippe	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HANDEL William	SAINTON Michel
BRANLE Christian	HELIOT-COURONNE Isabelle	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HENNEQUIN Virgil	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HENRI Pascal	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	SOMSISOIS Hervé
CHALVET Marie-Ange	HIRTZIG Jack	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Anicet	HONORÉ Nicolas	THOMAS Christine
CHAMPAGNE Bernard	HOUARD Bruno	VIART Jean-Michel
CHEVALIER Bertrand	HUBINOIS Alain	ZAJAC Anna
CHOISELAT Emmanuel	HUMBERT Christophe	
CHOMAT Christophe	JOLLIOT Marie-France	
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAHDOUH Fadi	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LÉROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAENKEL Stéphanie	MENNETRIER Nicolas	
FRAPIN David	MONTAGNE Jean-Jacques	
GACHOWSKI Jacques	NINOREILLE Francine	

Représentés : VOLHUER Michel par HENRION Céline, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SIMON Eric par ROUSSELOT Sébastien

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à GAURIER Claude, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LEDOUBLE Catherine, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MOSER Alain à GIRARDIN

Olivier, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à THOMAS Christine, DENIS Valéry à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à HONORE Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, CAFFET Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, DAUTET Loëtitia à GACHOWSKI Jacques

Excusés : RICHARD Vincent, GRIENENBERGER Daniel, VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, GROSJEAN Patrick, MARTINOT Bruno

Sont présents mais ne participent pas au vote : CHEVALIER Bertrand, GIRARDIN Olivier, ZAJAC Anna, THOMAS Christine, LANDREAT Pascal, BRANLE Christian, GIRARD Marc, HOUARD Bruno

Est excusée et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration : LEMELLE Flavienne,

Le Conseil communautaire a désigné Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°29	Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI) dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain
RAPPORTEUR	José GONCALVES

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	120	120			8

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE D'INSERTION (PLACI)
DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Annexe : Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion

Exposé

Par délibération du 22 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) portant sur les quartiers Jules-Guesde à Troyes et Chantereigne à la Chapelle Saint-Luc.

Dans le cadre de ce programme, Troyes Champagne Métropole et ses partenaires se sont engagés à élaborer un Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI), conformément aux orientations fixées par la Charte Nationale validée le 24 mars 2015 par le conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Ce plan s'appuie sur le bilan positif réalisé en matière d'insertion professionnelle depuis 2007 dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain ainsi que sur les opérations hors ANRU du territoire communautaire depuis 2012.

Le PLACI décrit les engagements du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de mesures d'insertion pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il définit également les modalités d'organisation pour le suivi des objectifs, en associant les représentants des entreprises et les acteurs territoriaux de l'emploi.

Les engagements portent sur les axes suivants :

- au moins 5 % des heures travaillées dans le cadre des opérations (travaux et ingénierie nécessaire) financées par l'ANRU. Une mixité (hommes/femmes) des postes à pourvoir devra être recherchée. Les objectifs quantitatifs représentent 102 410 heures prévisionnelles ;
- au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Une large palette d'emploi pouvant être générée sur cette thématique (sécurité, entretien, conciergerie, propreté...);
- des embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet...), au fonctionnement des équipements et actions d'accompagnement (relogement...).

Le pilotage et la coordination de la mise en œuvre du PLACI seront réalisés par Troyes Champagne Métropole, en tant que guichet unique territorial et partenarial des clauses sociales sur le territoire.

Le Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion du NPNRU sera annexé au Contrat de ville de l'agglomération troyenne.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le plan local d'application de la charte d'insertion joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote